



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN À LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Soutien du Conseil d'Etat à des projets de l'EPFL

Dans le cadre du programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique», le Conseil d'Etat accorde plus de 5 millions de francs à des équipes de l'EPFL. Les quatre projets soutenus portent sur le stockage de l'énergie et sur les techniques renouvelables à haute efficacité appliquées aux systèmes de chauffage.

Lancé en janvier 2012, le programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique» comprend de nombreux volets. L'un d'eux, doté de 12 millions de francs, est consacré au soutien à la recherche et au développement dans les Hautes écoles du canton. Le Conseil d'Etat soumet son financement à certaines conditions, parmi lesquelles figurent l'état d'avancement des projets sélectionnés et leur capacité à générer des retombées économiques et des emplois pour le canton. Dans ce cadre, quatre projets de l'EPFL se voient attribuer un total de plus de 5 millions de francs jusqu'en 2017.

Les recherches portent notamment sur le stockage de l'énergie. Dans un premier cas, il s'agit de rendre commercialisable un système novateur fonctionnant à l'air comprimé puis de le tester sur une centrale solaire photovoltaïque. Un deuxième projet consiste à doubler la capacité d'une pile à combustible déjà existante. Les équipes de l'EPFL s'intéressent également au développement de techniques à haute efficacité énergétique, notamment un concept original de pompe à chaleur ainsi qu'un système de micro-cogénération capable de produire simultanément de la chaleur et du courant électrique écologique.

Le Conseil d'Etat avait auparavant déjà apporté son soutien à quatre autres projets conduits par la HEIG-VD et l'UNIL, à hauteur de 5 millions de francs. Ces derniers portent sur la technique du bâtiment, les énergies renouvelables ainsi que sur des aspects de durabilité et de gestion énergétique.

En plus de l'appui à la recherche scientifique, le programme «100 millions» déploie ses effets dans de nombreux domaines d'action. Une enveloppe de 30 millions de francs

est ainsi destinée à encourager les propriétaires à entreprendre des travaux d'isolation supérieurs à la moyenne ou à remplacer leur chauffage électrique par une autre source de chaleur. La production de courant d'origine renouvelable est également soutenue par le biais de ponts RPC pour l'énergie photovoltaïque et l'électricité issue de la biomasse humide.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 2013

DSE, Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, DGE, 021 316 35 19